



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20120220-19335-DE-1-1_0
Date de signature : 21/02/12
Date de réception : mardi 21 février 2012
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRASPASSE POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN- PROVENCE N°2012.241

Séance publique du

20 février 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Député des Bouches-du-Rhône  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

### **OBJET : CONSTRUCTION DE CAVEAUX ET REPRISE DE CONCESSIONS PERPÉTUELLES**

Le 20/02/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 16/02/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **Étaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Dabha DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN

#### **Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Michelle EINAUDI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ à Mme Chantal DAVENNE, Mlle Odile BARBAT-BLANC à Mme Charlotte BENON, M. Maurice CHAZEAU à M. Stéphane PAOLI, M. Gerard DELOCHE à M. Francis TAULAN, Mme Brigitte DEVESEA à M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Michèle JONES, M. Christian LOUIT à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. André GUINDE, Mme Arlette OLLIVIER à Mme Danièle BRUNET, Mme Catherine RIVET-JOLIN à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE à M. Victor TONIN, Mme Fleur SKRIVAN à M. Jacques AGOPIAN, Mme Marie José VALETA à M. François HAMY

#### **Excusés sans pouvoir :**

M. Alexandre GALLESE, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Jules SUSINI

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -  
Etudes Juridiques et Marchés Publics  
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR  
LE **CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 20/02/12

-----

**RAPPORTEUR** : Mme Maryse JOISSAINS MASINI

**CO-RAPPORTEUR(S)** : Mme Reine MERGER, Mme Christine BERNARD

**Politique Publique** : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES  
ET AIXOIS

**OBJET** : CONSTRUCTION DE CAVEAUX ET REPRISE DE CONCESSIONS PERPÉTUELLES  
- Décision du Conseil

Mes chers collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence souhaite répondre aux besoins de la population aixoise en matière d'accueil funéraire par la construction de caveaux et la reprise de concessions perpétuelles.

Six cimetières sont concernés par cette opération :

**CIMETIÈRE PAYSAGER DU GRAND ST JEAN**

**CIMETIÈRE DE COUTERON**

**CIMETIÈRE DE PUYRICARD VILLAGE**

**CIMETIÈRE ST PIERRE**

**CIMETIÈRE DES MILLES**

**CIMETIÈRE DE LUYNES**

La consultation s'est décomposée en deux lots :

- Lot 1 - Construction de caveaux
- Lot 2 - Reprise de concessions perpétuelles

Chacun des lots a fait l'objet d'un marché séparé.  
 Les candidats pouvaient présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

Ce marché de travaux a été passé selon la procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Dans la mesure où la délibération portant délégation de missions complémentaires n°2010-309 du 12 avril 2010 est limitée à 193 000 € HT, le présent dossier est soumis à l'autorisation de signature de l'assemblée délibérante.

Les prestations font l'objet d'un marché à bons de commandes pour chaque lot selon les dispositions de l'article 77 du code des marchés publics.

Les montants minimum et maximum mentionnés sont valables pour la période initiale et pour chaque période reconductible.

Les montants minimums et maximums de chaque lot sont les suivants :

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>	<i>Montant minimum H.T. annuel</i>	<i>Montant maximum H.T. annuel</i>
1	Construction de caveaux	60 000.00 €	240 000.00 €
2	Reprise de concessions perpétuelles	30 000.00 €	120 000.00 €

Le marché est conclu pour une période initiale d'un an à compter de la date d'accusé réception de l'ordre de service prescrivant le démarrage des prestations.

Le marché est renouvelable trois fois soit une durée maximale de 4 ans.

Aucune variante, ni prestation supplémentaire ou alternative n'ont été prévues.

Conformément à la réglementation en vigueur, un avis d'appel public à la concurrence, répertorié sous le numéro 2011-59 a été adressé le 22 novembre 2011 aux organes de presse qui l'ont respectivement publié :

- SITE MAIRIE..... affiché le 22/11/2011
- BOAMP..... publié le 25/11/2011  
*Référence n° 228B – Annonce n°23*
- LA PROVENCE..... publié le 29/11/2011  
*Référence n° 2011-59*
- Le COURRIER D'AIX..... publié le 26/11/2011  
*Référence n° 2011-59*
- Achatpublic.com ( site du profil acheteur de la Ville).... mis en ligne du DCE le 22/11/2011

Cet avis a été inséré sur le site du profil acheteur de la ville et a fait l'objet d'un affichage à la Direction des Marchés Publics.

Cette consultation a également fait l'objet d'une dématérialisation : les candidats pouvaient retirer le dossier de consultation par voie électronique par le site de la ville ou celui d'Achatpublic.com

La date limite de réception des plis a été fixée au **3 janvier 2012 à 12 heures**.

A cette date, **5 plis ont été déposés dans les délais auprès de la direction des marchés publics :**

→ 5 candidats ont répondu pour le lot 1

→ 2 candidats ont répondu pour le lot 2

***Parmi les 5 candidats, deux ont répondu pour les deux lots.***

Il convient de noter 11 retraits de dossiers par voie dématérialisée.

Les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de la consultation étaient les suivants :

- Valeur technique : 50 %
- Prix des prestations : 50 %

Au cours de la séance du 2 février 2012, les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont, au vu du rapport d'analyse, émis un avis favorable pour retenir comme offres économiquement les plus avantageuses celles présentées pour les lots suivants :

Lot 1 - Construction de caveaux :

**OGF S.A.**, domiciliée,

31 rue de Cambrai

75946 PARIS 19

Et

**POMPES FUNÈBRES ROBLOT**, domiciliés,

66 Cours Gambetta

13100 AIX EN PROVENCE

Pour un montant de détail quantitatif de **175 447.75 € H.T. soit 209 835.51 € T.T.C**

Lot 2 - Reprise de concessions perpétuelles :

**OGF S.A.**, domiciliée,

31 rue de Cambrai

75946 PARIS 19

Et

**POMPES FUNÈBRES ROBLOT**, domiciliés,

66 Cours Gambetta

13100 AIX EN PROVENCE

Pour un montant de détail quantitatif de **32 089.11 € H.T. soit 38 378.58 € T.T.C.**

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

**AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint Délégué aux Marchés Publics à signer les marchés et leurs reconductions éventuelles, ainsi que tout document s'y rapportant relatif à la construction de caveaux et reprise de concessions perpétuelles avec :

Lot	Désignation	Entreprise	Montant minimum En € H.T.	Montant maximum en € HT
-----	-------------	------------	------------------------------	----------------------------

1	Construction de caveaux	<b>OGF S.A. et POMPES FUNÈBRES ROBLOT</b>	60 000.00	240 000.00
2	Reprise de concessions perpétuelles	<b>OGF S.A. et POMPES FUNÈBRES ROBLOT</b>	30 000.00	120 000.00

**2012.241 - CONSTRUCTION DE CAVEAUX ET REPRISE DE CONCESSIONS  
PERPÉTUELLES**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 52</b>
<b>Présents</b>	<b>: 38</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 52</b>
<b>Pour</b>	<b>: 52</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire  
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Michèle JONES**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 23/02/2012  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

ANNEXE aux délibérations N° 2012-174 à 2012-255

ERRATUM page 1

Il convient de lire « sur convocation qui a été adressée par Mme Joissains-Masini, Maire le 14/02/2012 » au lieu du 16/02/2012.

ANNEXE aux délibérations N° 2012-174 à 2012-255

ERRATUM page 1

Il convient de lire « sur convocation qui a été adressée par Mme Joissains-Masini, Maire le 14/02/2012 » au lieu du 16/02/2012.